

Audience solennelle du 7 octobre 2019 à 17 heures

Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat,
Monsieur le secrétaire général représentant le préfet des Yvelines,
Monsieur le secrétaire général représentant le préfet de l'Essonne,
Mesdames et Monsieur les députés,
Monsieur le sénateur,
Monsieur le maire de Versailles,
Monsieur le secrétaire général du Conseil d'Etat,
Madame la présidente de la cour nationale du droit d'asile,
Monsieur le chef d'état-major de la zone de défense de Paris représentant
Monsieur le général gouverneur militaire de Paris,
Monsieur le premier président de la cour d'appel de Versailles,
Monsieur le procureur général près cette cour,
Messieurs les présidents des tribunaux administratifs de Paris, Cergy-Pontoise et
Montreuil,
Messieurs les présidents de tribunaux de grande instance de Versailles et
Bobigny,
Madame le procureur de la République près le tribunal de grande instance de
Versailles,
Madame la présidente de l'établissement public du château de Versailles,
Mesdames et Messieurs les représentants des directions et services,
Monsieur le président du tribunal de commerce,
Mesdames et Messieurs les présidents, bâtonniers et représentants de l'ordre des
avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et des barreaux franciliens,
Mesdames et Messieurs les professeurs des universités,
Madame et Messieurs les ministres et représentants des cultes catholique,
protestant et israélite de Versailles,
Messieurs les experts de justice ;
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, chacun en vos titres, rangs et
qualités,
Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

Terry Olson, président de la cour administrative d'appel de Versailles,
l'ensemble des collègues de nos deux juridictions réunies et moi-même vous
remercions vivement de votre présence, car nous savons votre temps précieux et
vos agendas chargés. Elle témoigne de l'intérêt que vous portez à la juridiction
administrative et à nos deux juridictions versaillaises.

Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat, votre venue en ces lieux - c'est, je crois, la première fois que vous vous rendez au tribunal - est pour nous un grand honneur et nous y sommes très sensibles.

Cette audience solennelle est notamment l'occasion pour le tribunal administratif de Versailles, de rendre des comptes sur son activité et ses résultats et aussi d'évoquer ses perspectives pour les mois à venir.

Cette année encore, magistrats du tribunal, personnels de greffe et aides à la décision ont conjugué leurs efforts pour faire face dans les meilleures conditions et dans les plus brefs délais à la demande de justice, sans jamais céder sur la qualité des décisions rendues.

Le nombre d'affaires jugées, en légère augmentation malgré un effectif moindre, a dépassé les 9 800 requêtes, alors que celui des affaires enregistrées s'est accru de plus de 5% pour s'établir à plus de 9 400.

L'augmentation du nombre de requêtes enregistrées est due, pour l'essentiel, aux contentieux dits de masse et plus particulièrement au contentieux des étrangers, qui, progressant de plus de 21% sur les douze derniers mois, représente actuellement 46% des flux d'entrées de requêtes au tribunal.

Ce contentieux, qui, dans la plupart des cas, doit être jugé dans des délais très brefs, pèse fortement sur le travail des magistrats et retarde le traitement d'autres contentieux.

Notre taux de couverture des entrées par les sorties a atteint 104 %, de sorte que notre stock d'affaires restant à juger a continué de diminuer.

Corrélativement, nos délais de jugement se sont réduits.

Le délai de jugement des affaires dites ordinaires, c'est à dire celles qui n'ont pas à être traitées dans un délai spécifique prévu par les textes, s'établit à 1 an et 6 mois, tandis que le délai moyen global de jugement est de 9 mois et 29 jours.

J'avais évoqué, lors de notre dernière audience solennelle, le défi que représentait pour le tribunal la résorption de son stock ancien, beaucoup trop important depuis trop longtemps.

Ce stock, il y a quelques années atteignait encore presque 20% du stock total.

La plaquette qui vous a été distribuée montre les résultats positifs que nous avons obtenus sur ce point.

Ainsi, le stock de dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans, qui est notre indicateur d'ancienneté des affaires, a diminué, sur les douze derniers mois, de plus de 30%, pour s'établir à 7 % du stock total d'affaires restant à juger.

C'est moins que la moyenne des tribunaux de taille comparable.

La création d'une neuvième chambre, le 1^{er} septembre 2018, a permis de porter à trois le nombre de chambres traitant du contentieux de l'urbanisme et de l'environnement.

Grâce notamment à cette nouvelle chambre, le tribunal a réussi, ainsi que nous l'impose désormais le décret du 17 juillet 2018, à juger en moins de dix mois les permis de construire plus de deux logements et les permis d'aménager, lorsque n'y fait pas obstacle un incident d'instruction dont il n'a pas la maîtrise.

Les mois qui viennent de s'écouler ont aussi été ceux du développement du recours à la médiation, engagée au tribunal par la signature d'une convention le 17 décembre 2017, entre la cour administrative d'appel de Versailles, le tribunal et les barreaux des Yvelines et de l'Essonne.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le tribunal a ainsi enregistré 35 procédures de médiation, confiées à des médiateurs extérieurs à la juridiction et formés à cet effet.

25 de ces procédures se sont conclues par un accord entre les parties.

Ces chiffres peuvent paraître modestes au regard des flux d'affaires dans notre juridiction. Pourtant, ils sont en forte augmentation et traduisent la montée en puissance de ce mode de règlement des litiges qui n'en est qu'à ses débuts.

Et s'il est vrai que le développement de la médiation ne nous permettra sans doute pas à lui seul de faire face au développement du flux contentieux, je relève que les procédures qui ont abouti cette année se sont traduites par le règlement de plusieurs dizaines de dossiers anciens de notre stock. Les mois qui viennent verront assurément cette dynamique se poursuivre.

Ce bref et forcément incomplet bilan des mois qui viennent de s'écouler est aussi pour moi l'occasion de me féliciter des relations constructives et confiantes entretenues avec les barreaux du ressort. Nos échanges réguliers et fructueux nous ont permis de travailler les uns et les autres de manière plus efficace au bénéfice du justiciable. Je voudrais particulièrement remercier Mme le bâtonnier des Yvelines, Me Blanchard-Masi, alors qu'elle va bientôt quitter cette lourde responsabilité, pour la qualité des relations qu'elle nous a permis d'instaurer et je ne doute pas que ces relations se poursuivront avec tout autant de résultats avec le bâtonnier élu.

J'en viens maintenant à nos perspectives pour les mois à venir

Il va de soi que le tribunal poursuit ses efforts pour rendre, dans les délais les plus brefs possibles, une justice de qualité et améliorer ses résultats en dépit de la pression toujours forte de la demande de justice.

En particulier, la hausse du contentieux des étrangers que j'évoquais à l'instant a appelé, pour l'année judiciaire qui commence, une réponse spécifique.

Ainsi, le tribunal a mis en place, depuis le 1^{er} septembre dernier, un pôle dédié au contentieux des étrangers devant être jugé en urgence (en 96 heures ou en 15 jours).

Ce pôle, outre son greffe, est composé de magistrats qui s'y consacrent à plein temps, assistés d'aides à la décision.

Il doit permettre au tribunal de traiter plus d'affaires et aux magistrats affectés dans les chambres de se consacrer aux autres contentieux.

Nous en attendons aussi une meilleure qualité des décisions et une harmonisation des réponses apportées, grâce à une plus grande spécialisation des magistrats appelés à le traiter.

L'évocation de ce contentieux est pour moi l'occasion de saluer le concours fiable et efficace que nous apportent presque quotidiennement les forces de l'ordre chargées de l'extraction et de l'escorte des étrangers placés en centre de rétention ou détenus et je souhaite ici en remercier les représentants. Qu'ils sachent que le tribunal mesure la charge que représentent pour eux ces escortes et que nous faisons tout ce qui est possible pour limiter leur temps de présence dans nos locaux.

Dans les mois qui viennent, le tribunal entend aussi développer sa communication externe.

C'est à cet effet qu'a été mis en place tout récemment, un pôle communication, sous la responsabilité d'une présidente, qui s'attachera à enrichir notre site internet et réfléchit à l'organisation d'événements à destination de publics plus diversifiés.

Enfin, je ne peux, bien entendu, pas envisager les mois qui viennent sans évoquer les élections municipales du mois de mars 2020.

Comme vous le savez, le tribunal administratif est juge des élections locales.

Nous aurons donc à juger, dans des délais brefs, tant le contentieux des éventuels refus d'enregistrement de candidatures que celui des résultats du scrutin. Le tribunal mettra tout en oeuvre, quel que soit le nombre de saisines, pour les juger dans les délais requis par les textes sans que le délai de traitement des autres affaires urgentes n'en soit affecté. D'ores et déjà, quatre chambres ont été désignées pour se consacrer au traitement de ce contentieux.

Il va de soi que les résultats obtenus et à venir ne sont possibles que grâce au concours de tous, chacun à son niveau, dans notre juridiction. C'est pour moi ici l'occasion de rendre hommage à toute l'équipe que forment, au tribunal administratif, non seulement les 45 magistrats, mais aussi, même s'ils ne sont pas présents dans cette salle, les 56 agents de greffe, et nos précieux aides à la décision, sans lesquels le tribunal ne pourrait fonctionner.

Pour terminer ce propos, je souhaite présenter les nouveaux magistrats qui ont rejoint le tribunal depuis l'été, au premier rang desquels figure notre premier vice-président, M. Sébastien Davesne, qui était auparavant président de chambre au TA de Paris et a pris ses fonctions le 15 juillet dernier.

M. Gabriel Tar, premier conseiller, qui était précédemment affecté au TA de Rouen, a rejoint la troisième chambre du tribunal où il exerce les fonctions de rapporteur public.

Mme Camille Mathou, premier conseiller, qui était précédemment affectée au TA d'Orléans, a rejoint le pôle des étrangers dont j'ai parlé à l'instant.

Mme Audrey Milon, premier conseiller, de retour de détachement du ministère de la transition écologique et solidaire, est affectée comme rapporteur à la deuxième chambre.

M. Grégory Gandolfi, premier conseiller de retour de détachement du même ministère est affecté comme rapporteur à la troisième chambre.

Mme Pauline Ozenne, premier conseiller, de retour de détachement du ministère du travail, est affectée comme rapporteur à la première chambre.

Et enfin, Mme Dorine Bérard, qui a rejoint le tribunal à la sortie de l'ENA est affectée comme rapporteur à la cinquième chambre.

A toutes et à tous je souhaite une pleine réussite, dont je ne doute pas, dans leur nouvelle affectation.

Je vous remercie.